

ABAK

Société par actions simplifiée au capital de 150.000 €
Siège social 8, Rue Gustave Madiot , Za Les Bordes - 91070 BONDOUFLE

R.C.S. EVRY 488 047 051

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 17 MAI 2010

PROCES-VERBAL DE DELIBERATION

Le 17 mai 2010 à 15 heures, les actionnaires se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation de la présidente.

La convocation a été faite par lettre adressée au commissaire aux comptes et à chaque actionnaire 30 avril 2010

L'assemblée est présidée par Madame Geneviève JEANDON, présidente.

L'assemblée désigne pour secrétaire

- Monsieur Pierre JEANDON.

Sont présents

- Monsieur Pierre JEANDON propriétaire de ...	1499 actions
- Madame Geneviève JEANDON propriétaire de ...	1 action
Total égal au nombre d'actions composant le capital social	1500 actions

L'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer

La présidente met à la disposition des actionnaires

- un exemplaire des statuts de la société ,
- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire ,
- la copie de la lettre de convocation adressée au commissaire aux comptes.

Elle dépose également les rapports et documents suivants qui vont être soumis à l'assemblée

- le rapport de la présidente ,
- le texte des projets de résolutions.

La présidente rappelle ensuite l'ordre du jour

-- Démission du commissaire aux comptes titulaire,

-- Refus du commissaire aux comptes suppléant de lui succéder,

-- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes titulaire,

-- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes suppléant.

Puis elle donne lecture de son rapport à l'assemblée.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, la présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Jacques LE VILLAIN de son mandat de commissaire aux comptes titulaire et du refus de Monsieur Patrick MASSOUTRE commissaire aux comptes suppléant de lui succéder

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur·

la société ACRL CONSEIL
SARL au capital de 8.000 €
dont le siège est 23-25 avenue Mac Mahon 75017 PARIS
immatriculée RCS PARIS 440 096 455

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

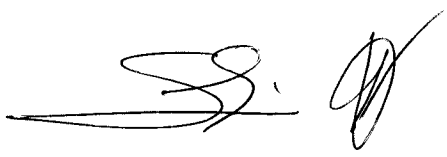
La société ACRL CONSEIL qui succède à Monsieur Jacques LE VILLAIN commissaire démissionnaire a accepté le mandat qui vient de lui être conféré après avoir déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l' exercer

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale nomme aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant qui exercera, le cas échéant ses fonctions, pour le temps restant à courir du mandat du titulaire

la société EUREDIT
SAS au capital de 40.000 €
dont le siège est 90 avenue de Wagram 75017 PARIS
immatriculée RCS PARIS 383 724 168

Cette résolution est adoptée à l'unanimité



La société EUREDIT qui succède à Monsieur Patrick MASSOUTRE commissaire suppléant démissionnaire, a accepté le mandat qui vient de lui être conféré après avoir déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l' exercer

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la présidente et le secrétaire après lecture.

LA PRESIDENTE



LE SECRETAIRE

